

La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française

The biodiversity in the regional planning in French Guiana

Marc Galochet et Valérie Morel

Volume 15, numéro 1, mai 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035733ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galochet, M. & Morel, V. (2015). La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française. *VertigO*, 15(1).

Résumé de l'article

La réflexion menée dans cet article cherche à comprendre quelle est la place de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire en Guyane. Ce département français amazonien ultramarin, présenté comme l'une des cinq zones sauvages de haute biodiversité à l'échelle mondiale, constitue un véritable laboratoire d'analyse de mobilisation de la biodiversité dans la gestion du territoire. Si au cours de ces deux dernières décennies, la biodiversité est surtout restée un concept scientifique, aujourd'hui elle se transpose dans les projets de territoire au point de voir apparaître de nombreux documents de planification et dispositifs réglementaires et contractuels intégrant les questions de biodiversité. Pour autant, la Guyane est-elle prête à dépasser l'approche d'une biodiversité conservatrice pour en faire désormais une biodiversité « aménageante » en lui donnant un sens capable de devenir le moteur d'un véritable projet territorial ?

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2015



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Marc Galochet et Valérie Morel

La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française

Introduction

- 1 Par son appartenance à l'Amazonie, la Guyane fait partie de l'une des cinq zones sauvages de haute biodiversité¹ (*high-biodiversity wilderness areas*) à l'échelle mondiale, selon la classification établie par R.A. Mittermeier, T. Brooks, G. Fonseca, D. Brito (2007). L'expédition naturaliste Mitaraka² qui s'est déroulée entre février et mars 2015 à la frontière entre la Guyane française et le Brésil au cours de laquelle 50 scientifiques ont passé au peigne fin une partie de la forêt amazonienne témoigne de cette haute valeur de la Guyane en termes de biodiversité. La Guyane est considérée comme un *hotspot* de biodiversité qui pourrait être menacé si la consommation de l'espace continue à se faire sans ménagement, comme cela se produit dans la partie sud-est de l'Amazonie brésilienne. Le territoire guyanais est non seulement soumis à une forte urbanisation sur le littoral et les marges fluviales pour répondre aux besoins de logements et d'infrastructures pour une population en pleine croissance, mais aussi à une importante exploitation aurifère dévoreuse de forêt et de terre à l'intérieur du département, faisant craindre une perte de biodiversité. À ces dynamiques territoriales identifiées depuis longtemps, une éventuelle exploitation du pétrole au large des côtes guyanaises renforce le sentiment de menace sur la biodiversité. À mesure que la demande d'aménagement du territoire s'accroît, la biodiversité met en jeu des intérêts de plus en plus divergents, tant les valeurs qui lui sont attribuées et auxquelles elle renvoie sont nombreuses et suscitent des débats (Dajoz, 2008 ; Guillaud, 2007).
- 2 Si la biodiversité remonte à l'apparition de la vie sur Terre, le terme a été proposé en 1985 par l'écologue américain Walter Rozen et s'est vu fortement médiatiser à partir de 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro et de la ratification de la Convention sur la diversité biologique (CDB), puis érigé au rang des priorités des politiques d'environnement et des enjeux de société pour le XXI^e siècle. De multiples façons de décrire la biodiversité existent, mais globalement, elle désigne la diversité naturelle des organismes vivants de toutes origines (écosystèmes terrestre, marin ou aquatique), et à toutes les échelles d'observation, de la molécule à la biosphère, bien que les écologues s'intéressent plus particulièrement aux populations, communautés et écosystèmes (Krebs, 2001). Cependant, comme le soulignent Robert Barbault, Bernard Chevassus-au-Louis et Anne Teyssède (2004), la notion de biodiversité va plus loin que la simple description de la diversité du vivant, dans la mesure où elle interagit au sein de chaque niveau fonctionnel, mais aussi entre les échelles fonctionnelles et avec les sociétés humaines (UNESCO, 2003). C'est pourquoi la biodiversité doit être intégrée dans tout projet de territoire et se décliner à diverses échelles d'analyse et d'action que le géographe questionne (Simon, 2006).
- 3 Dans cette acception, la biodiversité envisage des relations entre le monde biologique et les sociétés humaines, mais aussi trouve son expression dans l'aménagement du territoire. La relation entre le monde biologique et les sociétés sont confrontées à la nécessaire organisation de l'espace imputable à la multiplicité des activités humaines. Comment les questions de biodiversité sont-elles intégrées dans les politiques d'aménagement et plus particulièrement en Guyane française qui connaît des dynamiques territoriales fortement conditionnées par une croissance démographique exponentielle faisant de ce département une exception française en termes de dynamique de la population? Comment la biodiversité est-elle mobilisée dans les politiques et les projets d'aménagements territoriaux guyanais? La biodiversité est-elle un outil ou un frein à l'aménagement et au développement territorial?
- 4 Ces questions prennent tout leur sens en Guyane française qui porte sur près de 90 % de son territoire une partie de l'immense forêt amazonienne (75 000 km²), symbole du réservoir de biodiversité mondiale, protégée partiellement par le Parc Amazonien de

Guyane. Or la population guyanaise se concentre sur la bande littorale soumise à de fortes contraintes et d'importantes demandes foncières pour assurer les projets d'aménagement et de développement. C'est précisément sur ce territoire ultramarin que notre étude et notre réflexion porteront d'abord en rappelant l'acception et la signification du terme biodiversité et son articulation possible avec les questions d'aménagement, ensuite en présentant les spécificités territoriales de la Guyane, et enfin en abordant la place de la biodiversité dans les politiques d'aménagement.

La biodiversité et l'aménagement en questions : pour une biodiversité aménagée

La biodiversité, un enjeu scientifique et sociétal progressivement affirmé

- 5 Bien que la biodiversité soit un terme aujourd'hui largement répandu dans le langage courant, car fortement médiatisée depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, sa diffusion et son appropriation ont connu en revanche une certaine inertie de quelques années pour que les scientifiques et notamment les chercheurs en Sciences Humaines et Sociales s'en saisissent et s'y intéressent (Aubertin, Vivien 1998; Aubertin, Boisvert, Vivien, 1998; Marty *et al.*, 2005). Malgré les travaux pionniers des années 1990, en France comme à l'étranger, la notion de biodiversité a connu des difficultés pour percer dans les médias, mais aussi auprès des scientifiques, des politiques et du grand public, car l'espace médiatique a été largement occupé par les questions de changement climatique et de développement durable, également médiatisées et popularisées à partir du Sommet de la Terre de Rio. Ainsi la préoccupation pour la biodiversité a été dépassée par d'autres enjeux environnementaux considérés alors comme plus globaux et sans doute plus urgents à traiter.
- 6 Mais la biodiversité ne date pas de Rio, comme l'évoquent Paul Arnould (2005), Hervé Le Guyader (2008) et Michel Dupuy (2010) : c'est une longue histoire! En effet, les scientifiques se sont intéressés à la question de la biodiversité bien avant Rio, comme en témoigne la publication de l'ouvrage de John Morgan Allen en 1963 *The nature of biological biodiversity*³ où l'expression apparaît pour la première fois dans la littérature scientifique. Ce sont les sciences du vivant qui se sont mobilisées très tôt sur cette question. Une première définition est proposée en 1980 dans le rapport annuel du *Council on Environmental Quality* (CEQ) dans le chapitre rédigé par Elliot Norse et Roger McMeanus : « Biological diversity includes two related concepts, genetic diversity and ecological diversity. [...] Ecological diversity (species richness) is number of species in a community of organisms. Both kinds of diversity are fundamental to the functioning of ecological systems »⁴.
- 7 À partir de 1985, la notion de biodiversité commence à se formaliser et à s'ériger au rang de concept à l'occasion du « Forum national sur la biodiversité » organisé par l'Académie des Sciences des États-Unis réunissant des biologistes, des économistes, des agronomes, des experts pour en approfondir les aspects scientifiques et ouvert aux journalistes pour en assurer la diffusion médiatique dans la presse américaine⁵. Ainsi, l'expression biodiversité monta progressivement en puissance à partir de 1992 à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio et de l'élaboration de la Convention sur la diversité biologique (CDB) entraînant une impulsion politique à l'échelle des États signataires. Cependant, la politique de protection de la biodiversité est diversement appréhendée et appliquée par les États confrontés à des enjeux économiques et sociaux de développement plus importants. La biodiversité est souvent perçue comme contraignante pour assurer et satisfaire aux besoins de développement territorial des États ayant une forte croissance démographique, et se trouve par conséquent reléguée à un rang non prioritaire, car envisagée dans une vision exclusivement biologique trop restrictive.

La biodiversité aménagée, un nouveau paradigme nécessaire

- 8 La biodiversité est souvent considérée, dans une approche conservationniste, comme un inventaire d'espèces de la diversité du monde vivant animal et végétal, extrêmement difficile à estimer compte tenu d'une identification encore incomplète à l'échelle de la planète, qui

exclut l'homme de la biodiversité. Or, la biodiversité intègre aussi la variété génétique de chaque population qui s'ajoute à la diversité biologique. À une tout autre échelle d'analyse, il faut également ajouter à la diversité des milieux naturels, des écosystèmes et des paysages très variés selon les conditions du milieu rencontrées. Il est donc bien difficile de définir la biodiversité et d'en avoir une approche univoque tant les frontières de cet objet scientifique sont encore floues et « contingent des dimensions sociales, économiques et politiques. » (Pinton, 2011, p. 127).

9 La biodiversité ne saurait alors être représentée dans sa totalité et dans sa globalité que par le seul inventaire et la simple description biologique des espèces vivantes peuplant un écosystème particulier (Casetta, Delord, 2014). La biodiversité est bien plus que cela si on considère que l'homme participe aussi à la créer par la diversité des paysages et des formes de mise en valeur et de gestion des territoires tout comme les représentations qu'il s'en fait (Hotyat, Galochet, 2001 ; Micoud, 2006). Cette posture bouscule certes les démarches ontologiques classiques et les visions occidentales de la nature fondées sur une éthique écocentrique, mais comme l'évoque Frédéric Thomas « cette position agnostique permet de prendre au sérieux le concept de diversité bioculturelle et par conséquent d'en mieux explorer les potentialités » (Thomas, 2011, p. 131).

10 Parmi les multiples potentialités d'application, « la diversité bioculturelle représente un concept-clé pour construire les politiques environnementales [...] et peut participer à la construction de dispositifs efficaces de protection de la nature (Bérard et Marchenay, 1994) » (Thomas, 2011, p. 129 et 131). Par conséquent, une posture nouvelle de la biodiversité peut être envisagée en prenant en compte les aménités, les fonctions et les services écosystémiques qu'elle procure et les potentialités d'aménagement du territoire qu'elle permet, bien au-delà de la simple vision de la protection des espèces ou des espaces, fondée sur le constat d'une biodiversité en danger et menacée bloquant tout projet d'aménagement et de développement territorial. C'est une biodiversité aménagée qui doit s'imposer et participer à l'aménagement du territoire en la considérant comme un cadre de vie intégré aux projets d'aménagement du territoire. Elle devient donc un outil de gestion de l'espace permettant de prendre en compte les attentes et les préoccupations en matière de protection de la nature et répondre aux crises écologiques contemporaines. Cette biodiversité aménagée, la plus globale possible intégrant la diversité biologique et culturelle, doit tenir compte des spécificités territoriales, politiques, socio-économiques, démographiques qui définissent, structurent et animent un territoire particulier pour être appliquée et adaptée. En outre, elle nécessite un diagnostic territorial complet et précis pour guider de façon efficace les politiques d'aménagement et de développement territorial.

La biodiversité en Guyane française à l'épreuve du terrain

Le retournement territorial de la Guyane, de l'enfer vert à la nature protégée

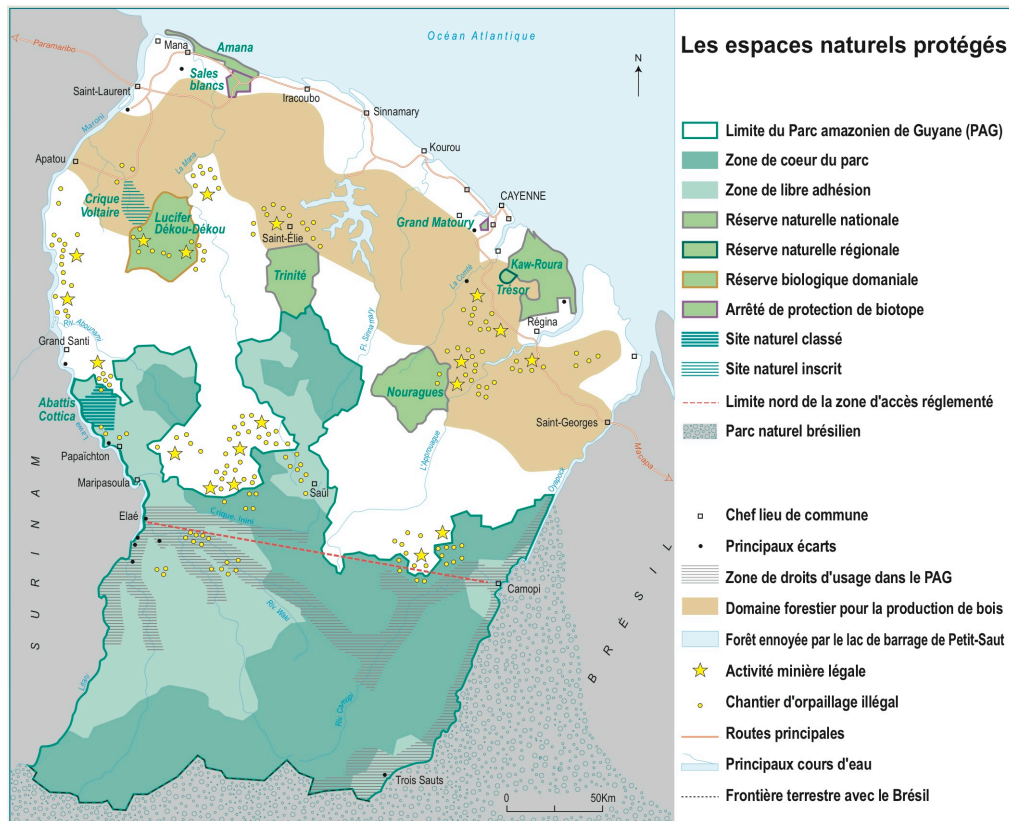
11 La Guyane française n'a pas toujours eu l'image attrayante d'un territoire offrant un ensemble d'aménités tirées d'une légende dorée, une sorte d'Eldorado d'un royaume imaginaire qui attira quelques aventuriers décidés à explorer des contrées nouvelles et y exploiter les ressources. L'exemple de l'expédition menée par le duc de Choiseul, alors ministre de la Marine, en 1762, est tout à fait significatif d'une politique de colonisation et de mise en valeur d'un territoire permettant un enrichissement du royaume de France. Très vite, en 1763, l'expédition de Choiseul se révèle être un échec saisissant qui coûta la vie à 10 000 hommes et transforme ainsi l'image de la Guyane française en « enfer vert », dont la forêt devient oppressante et dévoreuse d'hommes (Puyo, 2008). Cette image dépréciée de la Guyane vient se renforcer dès la Révolution française par la mise en place du premier bagne, puis un second en 1852. À cette époque, aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'image de la Guyane française d'un véritable « enfer vert » semble scellée à jamais, considérée alors comme un territoire hostile, répulsif et lointain, difficilement pénétrable où les exilés de la République et les bagnards étaient envoyés.

- 12 Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que l'image de la Guyane se renverse avec les premières mesures de protection (Tableau 1) et surtout au moment où la biodiversité est popularisée et médiatisée par le Sommet de la Terre de Rio en 1992, même si quelques recherches scientifiques antérieures préconisaient déjà la protection de la biodiversité de certains sites guyanais en s'appuyant sur des études de leur richesse, leur spécificité floristique et faunistique, mais aussi leur fragilité face aux activités anthropiques (agriculture, exploitation forestière, chasse, orpaillage...). La promulgation du premier arrêté de biotope en 1989 marque véritablement le lancement des aires protégées en Guyane dans la décennie suivante en lien avec l'émergence des enjeux de la forêt tropicale et son importance écologique et bioclimatique.

Tableau 1. Création des aires protégées en Guyane en 6 dates-clés : une protection tardive toujours active.

1942	Réserve Naturelle de la Mirande (rétrocédé en 1967 au Domaine forestier de l'État)
1979	Première acquisition du Conservatoire du littoral, la Pointe Buzaré (commune de Cayenne)
1989	Arrêté de biotope de la Plaine et de la Montagne de Kaw (le site devient une réserve naturelle en 1947)
1992	Réserve Naturelle Ile du Grand Connétable
2001	Parc Naturel de Guyane
2007	Parc National de Guyane

- 13 Les acteurs territoriaux de Guyane française, tout comme les acteurs nationaux de l'environnement, mettent alors en avant sur la scène internationale la richesse biologique contenue dans la forêt amazonienne qu'elle porte sur la quasi-totalité de son territoire. La forêt couvre quelque 75 000 km² et compte 1 200 espèces d'arbres avec 150 à 200 espèces différentes par hectare. La Guyane est désormais considérée comme un haut lieu de biodiversité mondiale qui contient environ 13 % de la biodiversité mondiale. Ainsi, l'image de la Guyane s'inverse, en devenant un véritable « Éden vert », qui permet d'ériger cette partie de la France et de l'Europe au rang des territoires les plus biodiversifiés de la planète. Aujourd'hui, les discours publicitaires et promotionnels valorisent tous unanimement cette facette de la Guyane, comme atout touristique et économique de développement.
- 14 La biodiversité de la Guyane est dès lors protégée par un certain nombre de mesures et de statuts de protection de taille et de nature différentes : réserve naturelle régionale, réserve naturelle nationale, réserve biologique domaniale, site naturel classé, arrêté de protection de biotope, parc national amazonien créé en 2007 s'étendant sur 3,4 millions d'hectares dont 2 millions pour le cœur de parc. Depuis les années 1990, tout un ensemble d'outils réglementaires de protection des espaces naturels est apparu générant de nombreux espaces protégés (Figure 1).

Figure 1. La diversité des espaces naturels protégés en Guyane.

Source : A. Calmont, cartographie B. Gandrille, Géode Caraïbe, extrait poster FIG 2010

- 15 Au début du XXI^e siècle, la Guyane est confrontée à une forte croissance démographique de 3,1 % en 2010 selon l'INSEE et un doublement de la population d'ici 2030 (25 000 habitants en 1763; 50 000 en 1946; 70 000 en 1975; 157 000 en 1999; 219 000 en 2008; 224 000 en 2009; 232 000 en 2010; 424 000 en 2030 prévisions INSEE) nécessitant la construction de nombreux logements et de lotissements pour faire face à la demande qui rencontre un problème de foncier disponible sur la bande littorale. La forêt, réservoir de biodiversité, devient alors une limite au développement territorial en préservant des portions de territoires porteur ou détenteur de biodiversité.
- 16 Ainsi, en moins de deux siècles, on assiste donc à un formidable « retournement territorial » de la Guyane française en considérant les différentes représentations culturelles depuis le mythe d'un Eldorado attractif à un « enfer vert », puis actuellement à un espace offrant une forte biodiversité véritable atout touristique et économique, essentiel pour engager un développement territorial. C'est donc un ensemble d'images très contrastées que l'on peut observer au sujet de la Guyane au cours des deux derniers siècles (Lézy, 2000).

Le paradoxe territorial de la Guyane entre territoire du vide et territoire du plein

- 17 Près de 92 % de la population de la Guyane habite sur la zone littorale, soit à peine 5 % du territoire, où se concentrent environ 116 000 habitants dans l'île de Cayenne (soit 52 %) et 51 000 habitants autour du Saint-Laurent du Maroni (soit 23 %). Selon le dernier recensement de l'INSEE en 2009, le bassin du Maroni a connu la plus forte croissance de population ces dix dernières années avec 94 % d'augmentation entre 1999 et 2009. On recense en 2009 : 57 000 habitants à Cayenne; 19 000 à Rémire-Montjoly; 25 000 à Kourou; 37 000 à Saint-Laurent. Ces quelques chiffres montrent la forte concentration de population sur la bande littorale et la marge fluviale du Maroni que l'on peut caractériser de « territoire du plein » par opposition à la Guyane de l'intérieur désignée comme un « territoire du vide », occupé majoritairement par la forêt. À ce fort contraste de répartition de la population dans l'espace s'ajoute un net

déséquilibre de l'occupation du sol, comme le montre le tableau ci-dessous, entre espaces naturels (95,9 %) et espaces anthropisés (4,1 %) (Tableau 2).

Tableau 2. Occupation du sol en Guyane française.

	Superficie (km ²)	%
Forêt primaire ou ancienne	75 000	89,9
Mangroves, marais herbacés et boisés	2 500	3,0
Savanes	2 500	3,0
Espaces urbanisés et urbanisables	700	0,8
Espaces agricoles (SAU en 2010)	230	0,3
Centre spatial de Guyane	700	0,8
Autres (infrastructures)	1 870	2,2
Total	83 500	100,0

Crédit: D'après Schéma régional d'aménagement du territoire (2010).

- 18 Un contraste territorial important existe entre la Guyane de l'intérieur (la forêt) et celle de l'extérieur (le littoral) générant des réalités contingentes et conflictuelles. L'intérieur est un espace forestier protégé pour sa biodiversité, très faiblement habité et offrant une immense réserve foncière, qui s'oppose à l'extérieur très peuplé, accueillant la quasi-totalité de la population (concentrée principalement dans les agglomérations de Cayenne, Saint-Laurent du Maroni et Kourou), et soumis à une forte croissance démographique nécessitant non seulement la construction de logements⁶ et de lotissements, mais aussi un développement des espaces agricoles gagnés sur les marges forestières. Dans ces conditions, comment articuler, concilier et imbriquer la protection de la biodiversité et les politiques de développement territorial⁷ en Guyane?
- 19 Depuis le début des années 1990, la biodiversité n'a cessé d'être au cœur d'enjeux scientifiques, sociétaux et territoriaux en Guyane, comme l'évoque l'ouvrage *Comment gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane?* (1998), coordonné par Marie Fleury et Odile Poncy, en développant une réflexion sur les grands enjeux de la biodiversité pour ce territoire. Depuis, on assiste à un renouvellement du questionnement sur la biodiversité en Guyane de la part de nombreux acteurs territoriaux qui l'intègre dans leur discours politique, signe d'une certaine forme d'appropriation, et qui l'utilise comme levier de développement territorial.

Biodiversité et développement en Guyane, visions antagoniste ou complémentaire?

- 20 La valeur de biodiversité du territoire guyanais repose sur un rapport direct et concret à la nature défini par quelques scientifiques spécialistes, souvent naturalistes, les services déconcentrés de l'État, garants des orientations politiques nationales, et les associations de la nature qui mènent des combats emblématiques, laissant ainsi peu de place aux Guyanais pour exprimer leur propre conception de la biodiversité. Dans ces conditions, comment la société guyanaise, dans la diversité de ses individus et de ses communautés, peut-elle inventer et s'approprier une biodiversité aménagée adaptée à ses spécificités territoriales, si elle ne possède pas une connaissance et une compréhension partagée de cette nature sur laquelle elle construit son développement? Il en ressort une approche duale et ambivalente de la biodiversité en Guyane où s'affronte une pensée écologiste protégeant la biodiversité et une pensée utilitariste considérant la diversité biologique comme un moyen, une ressource au service de la société. La biodiversité représente globalement une image positive et un enjeu pour la population métropolitaine résidant en Guyane, plus sensibilisée à la protection de la biodiversité que la population locale, qui la considère comme une ressource exploitable. Elle revendique d'ailleurs le droit à disposer de ses ressources naturelles et surtout un droit à un développement endogène reposant sur l'exploitation de certaines ressources. La gestion par l'État de la biodiversité est souvent vécue comme une limite au développement. Si les populations « autochtones » ont souvent été mises à l'écart de cette réflexion, allant à l'encontre même des « droits des peuples autochtones », aujourd'hui cet isolement commence à prendre

fin par la reconnaissance des savoirs et de la culture de ces peuples autochtones pouvant participer à de nouvelles voies de gestion et de développement (UNESCO, 2003).

- 21 C'est en combinant ces approches, ces besoins et ces savoirs que la Guyane pourra faire émerger un construit social et partagé de la biodiversité pour le développement de son territoire. Cette vision collective ne pourra se construire qu'en mettant au centre de la réflexion l'ensemble des services et des fonctions de la biodiversité en relation avec le contexte socio-économique et culturel spécifique de la Guyane. L'étude de la biodiversité en Guyane révèle à quel point celle-ci prend des formes et des dynamiques complexes en situant d'emblée le questionnement « par-delà nature et culture », pour reprendre la célèbre expression de Philippe Descola (2005).

La biodiversité, outil ou frein à l'aménagement du territoire guyanais?

La diversité biologique et paysagère dans les documents de planification et d'action territoriales

- 22 Aujourd'hui, la biodiversité est devenue en Guyane, comme dans les autres départements français, un « référentiel majeur » pour les choix de projet de territoire en termes de développement, d'aménagement et d'urbanisme, mais aussi un défi pour transposer la biodiversité dans les documents de planification territoriale et dans les projets urbains. Ainsi, la prise en compte et l'enjeu de la biodiversité se jouent sans doute à l'échelle locale.
- 23 En Guyane, la fabrique du territoire est en pleine effervescence pour répondre à un besoin conséquent d'équipements et notamment de développement urbain, préoccupation majeure des pouvoirs publics dans le contexte de forte croissance démographique qui anime la Guyane. Cette dynamique s'accompagne d'une fragmentation des espaces, fragilisant l'évolution des milieux et des espèces dont il faut apprécier les conséquences non seulement dans une vision comptable et univoque de la consommation de l'espace, mais aussi par une évaluation des perturbations voire des pertes de milieux à forte valeur de biodiversité comme les savanes qui occupent 0,3 % de la Guyane et représente plus de 13 % de sa diversité floristique (Cambou, 2012; Palisse, 2013). L'articulation biodiversité et aménagement revêt un aspect paradoxal et ambivalent, étant donné la nécessité de consommer l'espace et en même temps de le protéger. L'enjeu est donc de trouver une voie guyanaise d'intégration de la biodiversité dans une démarche cohérente de projet de territoire.
- 24 L'analyse des documents d'aménagement et de planification du territoire guyanais rend compte des modalités et des formes de mise en œuvre de la biodiversité à différentes échelles d'action : le SDOM (Schéma départemental d'orientation minière), le SAR (Schéma d'aménagement régional) et les outils actuels de la planification territoriale (SCoT, PLU, cartes communales, RNU) (Tableau 3) ou encore dans les projets urbains où la notion de ville durable équatoriale émerge. Analyser ces documents permet d'appréhender, à différentes échelles d'intervention, la manière dont les acteurs territoriaux (élus, collectivités territoriales, services de l'État, société civile) considèrent la biodiversité.

Tableau 3. Documents de planification et d'aménagement territorial pour les communes guyanaises (Situation en juillet 2014).

Intercommunalités	Communes	Documents de planification communale en vigueur	Procédure en cours	Documents de planification inter-communale
CCEG	Camopi	RNU		
	Saint-Georges	PLU		
	Ouanary	RNU	CC	
	Régina	PLU - 2007	ZAE	
CCCL	Roura	PLU - 2014		SCoT
	Matoury	PLU - 2005	Révision PLU	
	Rémire-Montjoly	POS	PLU	

	Cayenne	PLU - 2004	Révision PLU
	Montsinery-Tonnegrande	PLU - 2008	
	Macouria	PLU - 2005	Révision PLU
CCDS	Kourou	POS	PLU
	Sinnamary	POS	PLU
	Saint-Elie	RNU	CC
	Iracoubo	CC	
CCOG	Mana	PLU - 2007	
	Awala-Yalimapo	CC	
	Saint-Laurent du Maroni	PLU - 2012	
	Apatou	RNU	PLU
	Grand-Santi	CC	
	Papaïcton	RNU	CC
	Saül	RNU	CC
	Maripasoula	PLU - 2013	

Documents de planification et d'aménagement existant à l'échelle communale : POS : Plan d'occupation des sols - PLU : Plan local d'urbanisme - CC : Carte communale - RNU : Règlement national d'urbanisme - ZAE : Zone d'activités économiques; Document de planification et d'aménagement existant à l'échelle intercommunale; SCoT : Schéma de cohérence territoriale; Intercommunalité/EPCL existant en Guyane; CCEG : Communauté de communes de l'Est guyanais; Communauté de communes du Centre littoral" par "CACL : Communauté d'agglomération du Centre littoral (2012); CCDS : Communauté de communes des Savanes (2011); CCOG : Communauté de communes de l'Ouest guyanais

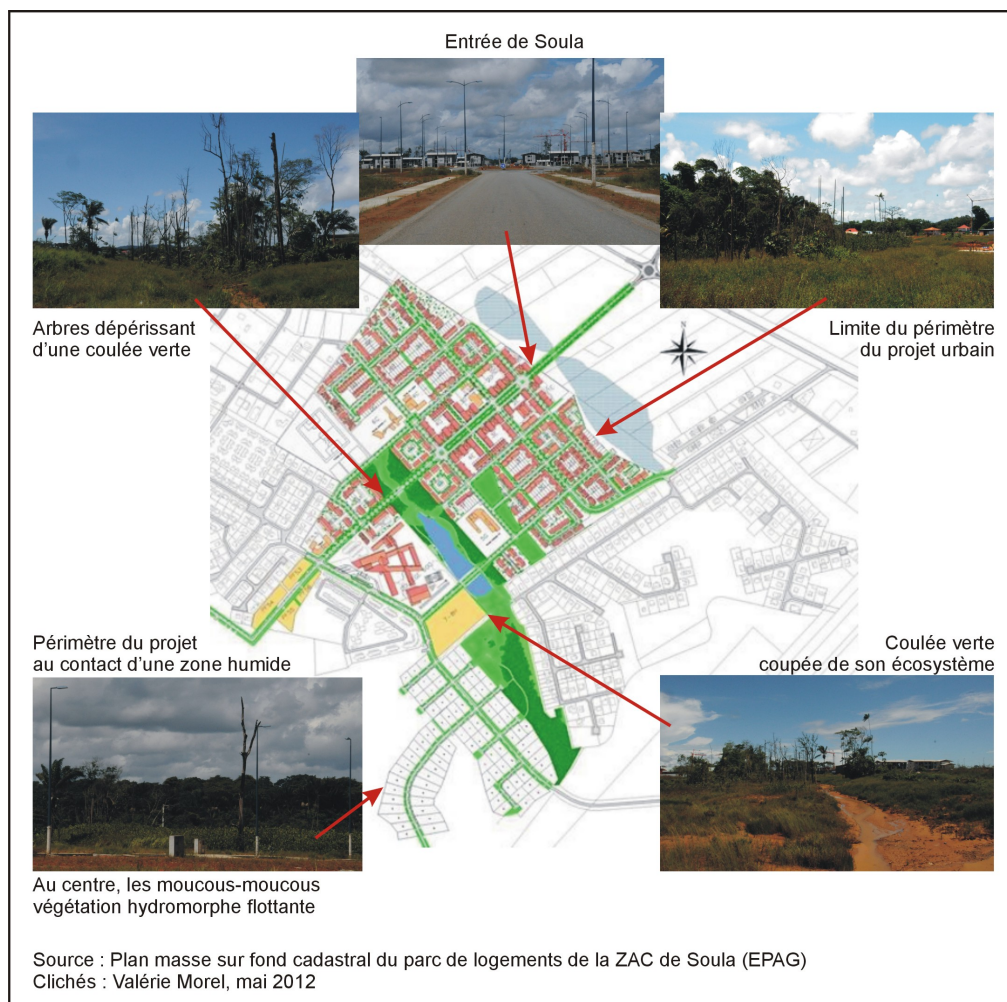
- 25 À l'échelle régionale, l'intégration de la biodiversité dans une réflexion d'aménagement et de prospective est d'actualité. Le SDOM⁸, document de niveau d'aménagement supérieur au SAR, a pour vocation de constituer un arbitrage territorial permettant le développement de l'activité minière tout en limitant l'impact sur la biodiversité guyanaise. Dans le cadre de ce schéma, plus de 50 % de la Guyane reste disponible aux activités minières, incluant la majorité des dépôts aurifères du nord du département. La décision phare de ce schéma est l'interdiction de toute activité de prospection ou d'exploitation dans des espaces naturels particulièrement riches, comme la montagne de Kaw, ou une bonne partie de la zone de libre adhésion du Parc Amazonien de Guyane. Ce document est loin de faire l'unanimité; si pour les acteurs de l'environnement, il « marque une avancée », en revanche pour certains élus et acteurs économiques, il apparaît comme la privation de l'exploitation de ressources locales pour le développement d'une activité économique endogène.
- 26 Quant au SAR⁹ de la Guyane dont la révision est en cours, il relance les débats sur la place de la biodiversité dans le projet de territoire. Un SAR révisé n'est pas seulement une mise à jour, mais une reconstruction totale d'un schéma d'aménagement où l'environnement et la biodiversité occupent une place centrale. De plus, dans le contexte de la Guyane, le SAR vaudra pour Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)¹⁰. À ce jour, seul le volet Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) a été réalisé. La révision du SAR est un enjeu considérable, car le document approuvé définira les fondations de la biodiversité en termes de projets pour la Guyane à toutes les échelles d'action territoriale. En effet, le SAR est un document à valeur prescriptive qui a les mêmes effets qu'une DTA (Directive territoriale d'aménagement) et qui impose ses orientations aux documents d'urbanisme tels que le SCoT, le PLU et les cartes communales. De plus, le SAR a valeur de SCoT en Guyane sur les périmètres de communauté de communes non dotées d'un tel document. Bien que des rapports, publications et expertises thématiques alimentent la connaissance sur la biodiversité, les acteurs territoriaux déplorent manquer de connaissances. Nombreux sont les interlocuteurs estimant que l'aménagement doit contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité en Guyane par le biais des études d'impact. Toutefois, des documents d'appui à la réflexion portant à connaissance des aspects de la biodiversité peuvent nourrir efficacement la réflexion (Tableau 4).

Tableau 4. Documents permettant d'amorcer la réflexion sur la biodiversité en Guyane dans le cadre de la constitution du Schéma d'aménagement régional (SAR).

Échelles	Intitulé	Auteur	Nature du document	Remarques
Parc Amazonien de Guyane Parc national	Charte du Parc Amazonien	Parc Amazonien	Plan de préservation et d'aménagement auquel adhèrent toutes les communes appartenant au territoire du parc, document contractuel	2009 : début des travaux de réflexion pour la constitution de la charte 2011 : présentation du projet de charte au conseil d'administration 2013 : adoption de la charte
Régionale	Schéma départemental d'organisation minière (SDOM) - 2011	État -Préfecture de Région	Document de planification	Document non partagé
	Atlas des Paysages de Guyane - 2010	DIREN	Document de portée à connaissance	S'inscrit dans la démarche de la loi Paysage de 1993
Locale, Littorale	Plan d'actions locales de la Guyane pour la stratégie nationale de la biodiversité Objectif 2010	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	Document stratégique de planification	Contexte et enjeux Plan d'actions locales
	Occupation du sol et dynamique foncière, bande côtière de la Guyane française 2001-2008. Expertise littorale	ONF	Document de portée à connaissance	Permet d'évaluer la diversité des milieux, leur distribution et extension spatiale
	Schéma de Mise en Valeur de la Mer - 2011	DEAL	Document d'aménagement et de portée à connaissance	Volet du SAR
	Le Trame écologique du littoral guyanais - 2011	Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG)	Document de portée à connaissance	S'inscrit dans les engagements du Grenelle de l'environnement

27 Les documents d'urbanisme du SCoT et du PLU approuvés mettent en avant des enjeux environnementaux comme la diversité des espaces naturels ou encore la nécessité d'allier les besoins de l'extension urbaine et la préservation de l'environnement par un traitement des marges situées à l'interface entre espace bâti et espace naturel, mais ils ne sont pas force de proposition pour l'intégration de la notion de biodiversité au projet urbain. Dans le SCoT¹¹ de la Communauté de communes de Centre Littoral, un principe de continuité paysagère ou corridor est affirmé tout au long du « collier de perles ». Dans le PLU de Cayenne, la protection des Monts de Cayenne est inscrite à l'image de la conservation d'un parc urbain dans un espace à forte pression urbaine. Enfin à une échelle plus fine, les projets urbains des ZAC de Soula¹² de la commune de Macouria et du bourg de Montsinéry ou encore de l'éco-quartier Vidal de Rémire-Montjoly, portés par l'ÉPAG¹³, développent une forme d'intégration de la biodiversité non pas à l'intérieur de l'espace à urbaniser, mais dans la définition du périmètre d'action (Figure 2). Pour ces trois projets, les limites extérieures du projet se calent sur les zones humides voisines. L'entrée de la biodiversité dans ce projet s'appuie sur la gestion des contraintes d'inondation. À cela s'ajoute une coulée verte d'une largeur d'environ 100 m dans le projet de Soula mettant en scène la nature dans un espace de parc de logements. Le résultat s'avère en demi-teinte dans la mesure où les arbres de la coulée verte sont en train de dépérir faute de conditions du milieu adaptées.

Figure 2. L'intégration de la biodiversité dans le projet de parc de logements de la ZAC de Soula (commune de Macouria).



28 Si la biodiversité n'est pas encore intégrée dans les documents de planification et d'aménagement du territoire guyanais, elle pourrait devenir une notion centrale afin d'appréhender aussi bien les contraintes que les opportunités représentées par le SAR à condition cependant d'en avoir une conception large, bien au-delà de la simple vision d'inventaire naturaliste ou d'espace « sous cloche ». Il convient pour cela d'en exploiter pleinement tous les aspects en y intégrant la diversité des services écosystémiques fournis par la biodiversité, mais aussi en posant la question du devenir de la société sans biodiversité.

La diversité culturelle dans les projets de développement territorial ¹⁴

29 La dimension culturelle dans les projets de développement territorial tend à prendre une place de plus en plus importante, du moins n'est-elle plus aujourd'hui totalement évincée, éludée notamment dans une approche environnementale et conservatoire des territoires telle qu'elle a pu l'être par le passé. Longtemps considéré comme un danger pour les zones à préserver, l'homme, et son articulation au milieu par ses activités n'est plus l'ennemi implacable de la biodiversité notamment en milieu équatorial. Par « homme », il faut cependant surtout entendre communautés indigènes ou peuples autochtones qui vivent au sein de ces milieux décrits comme exceptionnels et donc à conserver. Cette évolution sur la question arrive notamment par le biais de travaux d'anthropologues et d'ethnologues, comme ceux de Françoise et Pierre Grenand en ce qui concerne la Guyane (Tsayem Demaze, 2008).

30 Cependant, c'est aussi grâce à l'essor du concept de durabilité que la place du culturel émerge face à l'omnipotence du biologique dans l'approche de la biodiversité. La question fut largement débattue en 2002, en marge du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. Il est alors clairement établi que « la diversité culturelle et la diversité biologique ont la même signification et la même importance pour le développement

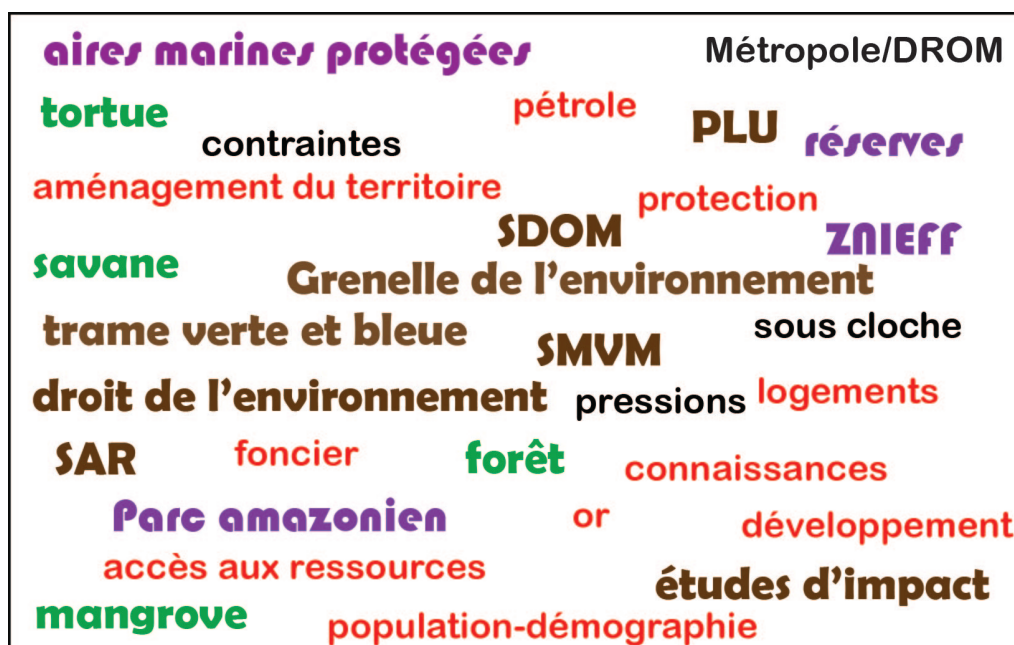
durable » (UNESCO, 2003). Dès lors, il est acté que la notion « d'espace primitif » est vaine puisque même des zones de la forêt amazonienne ont été pratiquées par l'homme depuis longtemps comme le démontrent les recherches archéologiques des mondes préhispaniques et amérindiens. Les interactions hommes/milieux au sein de ces espaces sont riches puisque l'homme s'est adapté au milieu puis l'a façonné. Ces interactions tendent de plus en plus à être prises en compte dans une biodiversité renouvelée, possiblement adossée à l'aménagement et au développement des territoires. Dans un objectif d'insertion du concept de biodiversité dans le développement territorial, l'opposition entre le biologique et le culturel n'est plus de mise. Savoirs, pratiques, usages¹⁵ apparaissent alors tout aussi utiles, voire indispensables, que « la mise sous cloche » (Michon, 2003).

- 31 L'homme devient un acteur essentiel de la préservation puisque inscrit dans cet espace par son interaction sociétale et la maîtrise de son milieu. La richesse des savoirs portés par les populations autochtones aide à la compréhension et à la préservation de cette biodiversité. Si l'on peut en être convaincu, la difficulté réside cependant dans l'application et la mise en pratique du concept. Quel équilibre trouver entre la place des groupes autochtones dans leur milieu et l'inventaire conservatoire des espaces menacés? Comment inscrire cette dimension dans les documents de planification et d'aménagement?
- 32 D'autre part, les aspirations entre les différents acteurs (acteurs institutionnels, populations allochtones consommatrices de territoire, populations autochtones) peuvent être extrêmement divergentes. Plus encore au sein d'un même groupe, les postures peuvent être ambivalentes, comme le révèle l'analyse des attentes et craintes des différents groupes communautaires Amérindiens et Noirs Marrons lors de la mise en place du Parc Amazonien de Guyane (Blancodini, 2005 ; Tsayem Demaze, 2008). Le cadre protecteur du parc est utilisé pour se prémunir contre les atteintes extérieures qui grignotent leur forêt, mais pour autant sa réglementation est jugée relativement contraignante.

Les acteurs territoriaux face à la question de la biodiversité dans les projets de territoires

- 33 Les résultats présentés ci-dessous reposent sur l'exploitation d'entretiens individualisés semi-directifs réalisés entre 2009 et 2012 auprès des acteurs de la biodiversité en Guyane. Les entretiens permettent d'apporter un éclairage sur la complexité de l'articulation entre biodiversité et aménagement. Les acteurs n'ont pas été rencontrés de manière exhaustive, mais les entretiens menés éclairent déjà sur le caractère pluridisciplinaire et polysémique de la thématique de recherche. Nous nous sommes entretenus formellement avec une vingtaine d'interlocuteurs les plus représentatifs des acteurs parmi lesquels des fonctionnaires d'État, des représentants d'association de la nature, des scientifiques et des politiques locaux. Ainsi, différents regards sur la définition, la connaissance, la gestion, la protection ou encore la vulgarisation de la biodiversité ont pu être croisés. Ces entretiens montrent que l'appropriation de la biodiversité par les acteurs territoriaux relève davantage du résultat de leur mise en relation plus ou moins informelle que d'une réelle question de société construite et partagée. Parmi les thèmes évoqués lors de ces entretiens, on retiendra notamment : la croissance de la population, le besoin de logements, la reconnaissance des populations autochtones, les relations internationales et la politique de développement du territoire. De plus, certains mots-clés reviennent très fréquemment dans les discours et montrent combien la conception et la définition de la biodiversité sont multiples et recouvrent des domaines relativement variés (Figure 3).

Figure 3. Les 30 mots-clés de la biodiversité en Guyane : un éclairage sur la complexité de l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.



Registre de vocabulaire :

enjeux pour le territoire, cadre réglementaire, zonage, élément vécu-perçu, élément de biodiversité reconnue

- 34 La biodiversité n'est pas directement une notion opératoire qui oriente les systèmes d'acteurs territoriaux guyanais dans leur choix d'aménagement du territoire. Pour rendre opérationnelle la biodiversité, il est nécessaire de créer des espaces de dialogue et de projet dans lesquels les acteurs sont unis par des relations mutuelles tant sur le plan cognitif que sur le plan opérationnel. Réussir à mobiliser et réunir les différentes catégories d'acteurs représentatifs du territoire guyanais, concernés par la biodiversité et l'aménagement, est un facteur déterminant de réussite pour l'intégration de la biodiversité dans le projet de territoire. Son intégration dépend non seulement de la mobilisation, mais aussi du partenariat et de l'effet de synergie créé par les acteurs. Un essai de mobilisation a été initié lors du colloque traitant de « La biodiversité amazonienne. Développement économique et Biodiversité », organisé par la Région Guyane en novembre 2010 dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, dont l'un des axes portait précisément sur « Biodiversité et aménagement du territoire ». Ce colloque ambitieux et prométhéen, ouvert à tous les acteurs territoriaux – de l'individu en passant par les associations, les représentants des communautés autochtones et locales, les organismes de recherche, les politiques, les collectivités locales jusqu'à l'État –, se voulait être une opportunité pour façonner des normes d'élaboration et de mise en pratique d'une biodiversité partagée et choisie selon une voie guyanaise spécifique. Il s'est contenté seulement d'être une tribune pour rappeler le cadre réglementaire de la biodiversité sur le territoire d'une part, et pour réitérer les différentes visions de la biodiversité en Guyane d'autre part. L'occasion de développer des positions pionnières sur l'articulation biodiversité et aménagement pour un développement en Guyane n'a pas été saisie.
- 35 Quatre ans après cette rencontre, pouvant être interprétée comme une tentative de démarche participative, les acteurs territoriaux ne s'entendent hélas toujours pas sur l'objectif d'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Schématiquement deux positions s'imposent, d'une part, l'expertise scientifique et la protection de l'environnement et, d'autre part l'exploitation des ressources pour un développement endogène.
- 36 L'expertise scientifique est toujours au cœur des préoccupations et des débats, exprimant le besoin de connaissances par les scientifiques, les associations environnementales et les services locaux de l'État en charge de l'environnement. La connaissance apparaît trop partielle pour autoriser des choix en termes d'aménagement et accepter de consommer là pour protéger

ici. Pour les défenseurs de la nature, la Guyane souffre d'une absence de connaissances de sa biodiversité, tandis que pour les porteurs de projets, c'est l'insuffisance d'expertise scientifique collégiale et indépendante dans le domaine de la biodiversité dont souffre la Guyane. Les recherches et les expertises menées en Guyane sont pourtant relativement nombreuses, mais il semble manquer un cadre fédérateur permettant de coordonner les besoins de connaissances, de recueillir et de diffuser les savoirs acquis sur le terrain, en vue d'alerter et d'informer l'opinion publique et les décideurs sur l'état et les enjeux de la biodiversité. En 2011, ce besoin a été reconnu à l'échelle nationale par l'obtention, dans le cadre du Grand Emprunt, du LabEx CEBA¹⁶ qui offre un cadre pour développer des recherches novatrices en rassemblant des chercheurs de diverses spécialités pour une période de 10 ans et pour développer des formations universitaires sur cette thématique afin de la rendre plus concrète et l'insérer de manière opérationnelle dans le territoire. Actuellement, les bénéfices des recherches sur la biodiversité ne profitent qu'aux chercheurs et à l'industrie biotechnologique et insuffisamment aux acteurs territoriaux (élus, collectivités territoriales, établissements publics et privés) comme le souligne le rapport du congrès des élus de Guyane : « La Guyane possède sur son territoire une diversité biologique exceptionnelle, qu'elle se doit de protéger. Cette biodiversité ou diversité biologique attire les chercheurs et les industriels, confiants dans l'idée de trouver sur ce territoire les innovations biotechnologiques de demain. Or, si la Guyane est un territoire « producteur » et « fournisseur » de biodiversité, elle ne dispose que d'une réglementation de « consommateur », qui favorise la recherche et l'innovation sans se soucier des retombées économiques ou du partage des bénéfices, ainsi que le spécifient la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992 et le Protocole de Nagoya de 2010. » (Région Guyane et Conseil général de Guyane, 2011, p. 1). En complément des dispositions conservatrices de la biodiversité, les élus de Guyane ont voté en 2011 à l'unanimité un dispositif d'APA¹⁷ très encadré pour l'ensemble du territoire de façon à éviter le pillage dans les zones non couvertes par la charte du Parc Amazonien de Guyane. Par ailleurs, on remarque une faible implication des citoyens guyanais pour l'enjeu de la biodiversité, davantage préoccupés par leur quotidien économique instable et parfois difficile. Pourtant leur participation est primordiale, car ils sont les principaux bénéficiaires de la démarche et des services écosystémiques qu'offre la biodiversité, en participant au renforcement des capacités et à l'amélioration de la qualité de vie. Les citoyens font partie intégrante du problème et de la solution d'intégration de la biodiversité à l'échelle de leur communauté.

37 Malgré l'affichage de la biodiversité dans le *Livre Blanc du développement durable de la Guyane* présenté en 2002 au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg (Comité Guyane Johannesburg, 2002) et l'élaboration de son Agenda 21 Régional (Région Guyane, 2005), nous sommes loin de la mise en débat et de l'appropriation collective de la biodiversité sur le territoire de la Guyane. À ce jour, la biodiversité semble davantage vécue par les collectivités locales et la société civile comme un élément contraignant plutôt qu'un réel atout de développement du territoire.

Conclusion : La biodiversité en partage

38 Aujourd'hui, les acteurs territoriaux en charge des questions de biodiversité en Guyane, soumis à une obligation de résultat, développent de nouvelles formes d'action publique afin de réussir à intégrer, voire imposer, la biodiversité dans les projets de territoire pour que sa valeur devienne une réalité « aménageante » tangible.

39 L'enjeu de la prise en compte de la biodiversité est d'arriver à conjuguer la préservation du patrimoine naturel avec le besoin de développement du territoire en passant d'une politique fondée sur la contrainte et la défense des espaces naturels à une politique résolument transversale, intégrant la biodiversité comme un véritable atout des actions au quotidien. La transversalité permet, d'une part, de faire connaître et d'apprécier la valeur de la biodiversité pour l'aménagement du territoire par tous et à tous les niveaux d'action, et d'autre part, de faire reconnaître et de valoriser les expériences innovantes fondées sur l'intégration de la biodiversité dans l'organisation et la planification de l'espace. Valoriser pour protéger devient le mot d'ordre de toute la communication établie sur la biodiversité. Ce changement de

paradigme est plus que jamais nécessaire pour maintenir la biodiversité en Guyane, mais aussi son potentiel évolutif sur le territoire. Ainsi, la mise en œuvre d'une biodiversité aménagée en Guyane repose sur quatre grands principes fondamentaux d'actions intégrant le patrimoine naturel et culturel qui participe et produit aussi la biodiversité par les diverses formes de gestion et d'appropriation que les hommes en font et qui en vivent!

- La nécessité d'approfondir et de partager les connaissances avec les décideurs et la population du territoire pour mieux protéger la biodiversité;
- La nécessité de développer un savoir-faire dans la gestion concertée de l'espace pour garantir l'intégration de la biodiversité dans les projets de territoire;
- La nécessité d'inscrire la biodiversité dans les projets de territoire articulant des échelles spatiale et temporelle cohérentes et fonctionnant par une médiation active et pérenne (mais problème du *turn over* important des personnes impliquées);
- La nécessité de rompre avec la vision duale et opposée de la préservation de la biodiversité, pour lui donner une dimension transversale contribuant au développement maîtrisé du territoire.

40 Force est de constater aujourd'hui que les enjeux autour de la biodiversité en Guyane passent progressivement d'une vision de conservation portée par les naturalistes à celle d'une appropriation des ressources exprimée par les politiques et la population. Cependant, la difficulté d'une approche partagée de la biodiversité réside assurément dans l'enchevêtrement des questions reflétant à la fois la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion et la complexité territoriale qui parfois trouble la vision et freine l'action, voire même la décourage. Or, appréhender le territoire guyanais par les nombreux liens soulignés par la biodiversité doit donner à chacun sa part de responsabilité et d'action à entreprendre pour construire l'avenir.

41 Aujourd'hui la biodiversité, bien qu'étant mobilisée dans certains documents de planification, n'est pas encore érigée au rang d'outil opérationnel dans les projets d'aménagement.

42 Plus généralement, le transfert de connaissances de l'écologie vers l'aménagement du territoire pose non seulement la question de la place des savoirs scientifiques dans les projets de territoire, mais aussi la question de la place accordée aux données naturalistes dans le processus de décision politique et territoriale. On peut espérer que la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en 2016, votée par l'Assemblée nationale le 18 mars 2015, puisse réaffirmer la volonté politique de la France de s'engager dans la protection de la biodiversité et permette d'œuvrer en faveur d'une meilleure préservation des espaces naturels en lien avec l'action concertée des services de l'État en matière d'aménagement.

Remerciements

43 Les auteurs tiennent à remercier toutes les personnes (élus, collectivités territoriales, services de l'État, société civile, scientifiques, porteurs de projets) qui, par leur disponibilité à répondre à leurs questions, ont permis que cet article aboutisse.

Bibliographie

Arnould, P., 2005, Biodiversité : quelle histoire?, dans Marty P., F.-D. Vivien, J. Lepart et R. Larrère (dir.), *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*. Paris, CNRS Éditions, p. 67-80.

Aubertin, C. et F.-D. Vivien, 1998, *Les enjeux de la biodiversité*. Paris, Economica, 112 p.

Aubertin C., V. Boisvert et F.-D. Vivien, 1998, La construction sociale de la question de la biodiversité, *Natures Sciences Sociétés*, p. 7-19.

Aubertin C. et G. Filoche, 2008, La création du parc amazonien de Guyane : redistribution des pouvoirs, incarnations du "local" et morcellement du territoire. in Aubertin C., Rodary E. (eds), *Aires protégées - espaces durables?* Paris, IRD Éditions, coll. Objectifs Suds, p. 163-185.

Barbault R., B. Chevassus-au-Louis et A. Teyssède, 2004, *Biodiversité et changements globaux; enjeux de société et défis pour la recherche*. Paris, ADF, 242 p.

Bérard L. et P. Marchenay, 1994, Ressources des terroirs et diversité bioculturelle : perspectives de recherche, *Journal d'agriculture traditionnelle et botanique appliquée (JATBA)*, numéro spécial XXXVI « Diversité culturelle, diversité biologique, 2, p. 87-91.

- Blanc, M., 2011, *La biodiversité : relever le défi sociétal*. Paris, Avis du Conseil économique, social et environnemental, juin 2011, *Journal Officiel de la République française (JORF)*.
- Blancodini, P., 2005, La forêt guyanaise française : entre valorisation et protection, *Géococonfluences*, Brèves n°2, [en ligne] URL : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/brevs/2005/2.htm>
- Blondel, J., 2005, La biodiversité sur la flèche du temps, chronique d'un déclin continu. Conférence internationale « Biodiversité, Sciences et Gouvernance ». Paris, UNESCO 24-28 janvier 2005, *Natures Sciences Sociétés*, n°13, p. 296-301.
- Brédif, H. et L. Simon, 2014, Ordinary Biodiversity, Local Stakeholders and Forest Management as a Driver for Regional Sustainable Development, *Open Journal of Forestry*, 2014, p. 249-258.
- Caillon, S. et P. Degeorges, 2005, Biodiversité(s), quand les frontières entre culture et nature s'effacent..., *Écologie et Politique*, n°30, p. 85-95.
- Cambou, J., 2012, Comment savanes? Comme ci, Comme ça..., *Une saison en Guyane*, n°8, p. 96-103.
- Comité Guyane Johannesburg, 2002, *Le Livre Blanc du Développement Durable en Guyane*. Conseil régional de Guyane, 70 p.
- Casetta, E. et J. Delord, 2014, *Biodiversité en questions. Enjeux philosophiques, éthiques et scientifiques*. Paris, Éditions Matériologiques, coll. Sciences & Philosophie, 272 p.
- Dajoz, R., 2008, *La biodiversité, l'avenir de la planète et de l'homme*. Paris, Ellipses, 275 p.
- Descola, Ph., 2005, *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard, 604 p.
- Debarros, G., 2010, *Occupation du sol et dynamique foncière, bande côtière de la Guyane française 2001-2008*. ONF, Expertise littorale.
- Direction régionale de l'Environnement (DIREN), 2009, *Atlas des paysages de la Guyane*. 342 p.
- Dupuy, M., 2010, *Traitement et représentation du concept de biodiversité à la télévision*. Rapport d'étude programme de recherche « Biodiversité », IHMC/INRA, 92 p., Annexes, 31 p.
- Fleury, M. et O. Poncy (eds.), 1998, Comment gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane?, *Journal d'Agronomie Tropicale et de Botanique Appliquée (JATBA)*, revue d'ethnobiologie, vol. XL, 1-2, 675 p.
- Fleury, M. et P. Karpe, 2006, Le parc national de Guyane : un arbitrage difficile entre intérêts divergents, *Journal de la société des américanistes*, 92 (162), p. 303-325.
- Guillaud, Y., 2007, *Biodiversité et développement durable*. Paris, Karthala, UNESCO, 246 p.
- Guillaumet, J.-L., A.-E. Laques, Ph. Léna et P. de Robert, 2009, *La spatialisation de la biodiversité. Pour la gestion durable des territoires*. Paris, IRD Éditions, coll. Latitudes 23, 128 p.
- Hotyat M. et M. Galochet, 2001, L'homme, facteur de diversité en milieu forestier, *Bulletin de l'Association de Géographes Français (BAGF)*, n°2, 2001, p. 151-163.
- IEDOM Région Guyane, 2010, Les caractéristiques de l'habitat en Guyane, *Note expresse*, n°65, 6 p.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2011, L'année économique 2010 en Guyane. Des signes de reprise, *Antiane*, n°74, juillet, 52 p.
- Kohler, F., 2011, Diversité culturelle et diversité biologique : une approche critique fondée sur l'exemple brésilien, *Natures Sciences Sociétés*, n°19, p. 113-124.
- Krebs, C.J., 2001, *Ecology*, San Francisco, Benjamin Cummings, 695 p.
- Le Guyader, H., 2008, La biodiversité : un concept flou ou une réalité scientifique, *Courrier de l'environnement*, n°55, p. 7-26.
- Lepart, J. et P. Marty, 2006, Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité. Exemple de la France, *Annales de Géographie*, vol. 115, n°651, p. 485-507.
- Lézy, E., 2000, *Guyane, Guyanes. Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazonie*. Paris, Belin, 347 p.
- Marty, P., F.-D. Vivien, J. Lepart et R. Larrère, 2005, *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*. Paris, CNRS Éditions, 262 p.
- Michon, G., 2003, Sciences sociales et biodiversité : des problématiques nouvelles pour un contexte nouveau, *Natures Sciences Sociétés*, n°11, p. 421-431.
- Micoud, A. 2006, La biodiversité est-elle encore naturelle?, *Écologie et Politique*, n°3, p. 17-25.

- Mittermeier, R.A., T. Brooks, G. Fonseca et D. Brito, 2007, Hotspots et régions sauvages. in Jacquet P., Tubiana L., *Regards sur la Terre 2008. L'annuel du développement durable*. Presses de Sciences Po, p. 131-133.
- Palisse, M., 2013, *Libres de savanes. Pratiques et imaginaires autour des savanes de Guyane*. Université des Antilles et de la Guyane, Life+ Cap DOM, GEPOG, 62 p.
- Pinton, F., 2011, Biodiversité amazonienne : cet étrange objet du savoir, *Natures Sciences Sociétés*, n°19, p. 125-128.
- Puyo, J.-Y., 2008, Mise en valeur de la Guyane française et peuplement blanc : les espoirs déçus du baron de Laussat, *Journal of Latin American Geography*, 7, 1, p. 177-202.
- Région Guyane, 2005, *Agenda 21 régional de la Guyane. Le Développement Durable en Guyane*, 95 p.
- Région Guyane et Conseil Général de Guyane, 2011, *Dispositif d'Accès aux Ressources Biologiques et Partages des Avantages (APA). Rapport au Congrès des élus de Guyane*, 21 juillet 2011, 9 p.
- Sanité, L.-P. et J.-J. de Granville, 1994, Projets de conservation et avenir de l'espace guyanais. in *Forêt guyanaise : gestion de l'écosystème forestier et aménagement de l'espace régional*. Cayenne, Nature Guyanaise, p. 233-240.
- Simon, L., 2006, De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires, *Annales de Géographie*, vol. 115, n°651, p. 451-467.
- Thomas, F., 2011, Cosmologies, diversité bioculturelle et préservation de l'environnement, *Natures Sciences Sociétés*, n°19, p. 129-132.
- Tsayem Demaze, M., 2008, Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement, *Cybergeo : European Journal of Geography*, Environnement, Nature, Paysage, article 416, [En ligne] URL : <http://cybergeo.revues.org/17203>, DOI : 10.4000/cybergeo.17203
- United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), 2003, Rapport : *Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable*, UNESCO, 60 p.

Notes

1 « Les zones sauvages de haute biodiversité sont à l'extrême opposé de l'ensemble des *hotspots* de la biodiversité. Alors que ces derniers sont surtout constitués d'écosystèmes lourdement exploités, souvent très fragmentés et d'étendue très réduite, les zones sauvages de haute biodiversité sont encore largement intactes et présentent une faible densité de population humaine (au plus 5 personnes par km²). Les zones sauvages de haute biodiversité sont d'importants réservoirs de biodiversité, comptent des bassins hydrographiques majeurs et jouent un rôle vital dans la stabilité du climat; ce sont aussi souvent les derniers endroits où les populations indigènes ont un espoir de conserver leur style de vie. Ensemble, les cinq zones sauvages de haute biodiversité (déserts nord-américains, Amazonie, bassin du Congo, régions boisées de Miombo-Mopane et Nouvelle-Guinée) couvrent 11 410 565 km² (6 % de la surface terrestre), contiennent 1 % des plantes de la planète et 8 % des vertébrés terrestres endémiques. » (Mittermeier *et al.*, 2007, p. 131).

2 <http://expemitaraka.blogspot.fr/>

3 Allen, John Morgan, 1963, *The nature of biological biodiversity*. New York, McGraw-Hill Book Co, 304 p.

4 Norse, Elliot A., McMeanus Roger E., 1980, "Ecology and Living Resources: Biological Diversity", in *Environmental Quality 1980: The Eleventh Annual Report of the Council on Environmental Quality*, Washington, DC, Council Environmental Quality, 32.

5 *New York Times*, 16 septembre 1986, Erik Eckholm, « Species are lost before they're found »; *Washington Post*, 29 septembre 1986, « Scientists see signs of mass extinction species vanishing as forests cleared »; *Times Magazine*, 13 octobre 1986, Jamie Murphy, « The Quiet Apocalypse ».

6 En 2007, la Conférence nationale du Logement social Outre-Mer a établi que le rythme de construction de logements en Guyane devrait atteindre 3 000 unités par an sur 10 ans (dont 1 500 logements sociaux) par an pour rattraper le retard existant (IEDOM Région Guyane, 2010).

7 Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité et l'attractivité des territoires en impliquant tous les acteurs concernés dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales. Il se situe donc au croisement du développement local et régional, du développement durable, de l'aménagement et de la gestion territoriale (Baudelle, Guy, Mérenne-Schoumaker, 2011).

8 Le SDOM, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012 (décret ministériel du 30 décembre 2011), définit les conditions générales applicables à la recherche minière et les modalités de l'implantation et de l'exploitation des sites miniers.

9 Le SAR : Schéma d'aménagement régional fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement (loi du 2 août 1984 confère aux Conseils régionaux d'Outre-Mer des compétences particulières en matière d'aménagement du territoire). Il comprend le schéma de mise en valeur de la mer permettant l'application de la loi Littoral, et vise non seulement une perspective d'organisation du territoire, mais aussi le développement économique, dans un objectif de conservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le dernier SAR approuvé en Guyane date de 2002 et est actuellement en révision depuis 2005.

10 Le SRCE : Schéma régional de cohérence écologique est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles visant notamment au bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau. Le principe de ce schéma a été proposé par le groupe de travail *Biodiversité* du Grenelle de l'environnement en 2007, étudié par un *COMOP Trame verte et bleue*, retenu par la loi de programmation « Grenelle 1 » (2009), puis juridiquement traduit et décliné par le projet de loi « Grenelle 2 » (2010). L'objectif premier de ce document est de diminuer la fragmentation écologique du territoire.

11 Le SCoT de la Communauté de Communes du Centre Littoral est le seul existant en Guyane.

12 C'est dans ce contexte de forte demande de logements que la réalisation de la ZAC de Soula, sur la commune de Macouria à 15 km à l'ouest de Cayenne, initiée au cours des années 1980 a été approuvée en 2008 avec 2 600 logements programmés. On estime qu'à terme 10 000 personnes résideront à Soula.

13 ÉPAG : Établissement public d'aménagement de la Guyane.

14 Paragraphe rédigé par S. Letniowska-Swiat, Université d'Artois, EA 2468 Discontinuités.

15 L'article 8 de la Convention sur la biodiversité stipule que « la disparition des usages locaux et la perte des savoir-faire jouent un rôle déterminant dans les mécanismes qui favorisent l'érosion de la diversité biologique » (Caillon, Degeorges, 2005).

16 LabEx CEBA : Laboratoire d'Excellence « Centre d'Étude de la Biodiversité Amazonienne », porté par l'Université des Antilles et de la Guyane a été retenu par l'Agence nationale de la recherche (ANR), réunit onze équipes de recherche en Guyane, aux Antilles et en métropole, autour des thèmes de la biodiversité amazonienne : environnement, écologie, biodiversité, santé et écotecnologie. [<http://www.labex-ceba.fr>]

17 APA : Dispositifs d'Accès aux ressources biologiques et partages des avantages, objectif de la Convention sur la diversité biologique décliné par le Protocole de Nagoya, visent à organiser les relations entre utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées. L'accès à ces ressources et connaissances est soumis au consentement préalable du fournisseur qui convient avec l'utilisateur des conditions de partage des avantages, monétaires ou non monétaires, générés par leur utilisation.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marc Galochet et Valérie Morel, « La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, mis en ligne le 20 mai 2015, consulté le 08 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/16069> ; DOI : 10.4000/vertigo.16069

À propos des auteurs

Marc Galochet

Enseignant-Chercheur, maître de conférences HDR en géographie, Université d'Artois, EA 2468 Discontinuités, Faculté d'Histoire et Géographie, 9 rue du Temple, BP 10665, F.62030 Arras Cedex, France

Valérie Morel

Enseignante-Chercheuse, maître de conférences en géographie, Université d'Artois, EA 2468 Discontinuités, Faculté d'Histoire et Géographie, 9 rue du Temple, BP 10665, F.62030 Arras Cedex, France

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

La réflexion menée dans cet article cherche à comprendre quelle est la place de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire en Guyane. Ce département français amazonien ultramarin, présenté comme l'une des cinq zones sauvages de haute biodiversité à l'échelle mondiale, constitue un véritable laboratoire d'analyse de mobilisation de la biodiversité dans la gestion du territoire. Si au cours de ces deux dernières décennies, la biodiversité est surtout restée un concept scientifique, aujourd'hui elle se transpose dans les projets de territoire au point de voir apparaître de nombreux documents de planification et dispositifs réglementaires et contractuels intégrant les questions de biodiversité. Pour autant, la Guyane est-elle prête à dépasser l'approche d'une biodiversité conservatrice pour en faire désormais une biodiversité « aménagée » en lui donnant un sens capable de devenir le moteur d'un véritable projet territorial?

The biodiversity in the regional planning in French Guiana

The aim of this paper is to understand the place of the biodiversity in the territorial policies in French Guiana. This amazonian ultramarine french department, presented as one of the five wild zones of high biodiversity at world level, constitutes a laboratory of mobilization of biodiversity in the territory management. If during these last two decades, the biodiversity especially remained a scientific concept, today it transposes into territory projects to the point to see appearing many documents of planning and statutory and contractual plans integrating the biodiversity. However, is the French Guiana ready to overtake the conservative biodiversity so that the biodiversity becomes a tool of territorial development ?

Entrées d'index

Mots-clés : biodiversité, aménagement, biodiversité aménagée, développement territorial, Guyane française

Keywords : biodiversity, regional planning, planning biodiversity, territorial development, French Guiana